

Limoges Métropole Communauté urbaine
Acte constitutif modificatif d'une régie de recettes
Préambule et chapitre I sont modifiés du 1^{er} mars 2008 au 10 mars 2023 (publié du 4 juillet 2012 au 10 mars 2023)

VENTE DE COMPOSTEURS ET DE LOMBRICOMPOSTEURS
Régie n°07601

Le Président de Limoges Métropole Communauté urbaine,

Vu le décret n° 2012-1286 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, en particulier l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-1227 du 5 mars 2008 abrogeant le décret n° 86-830 du 13 novembre 1986 relatif à la responsabilité personnelle et professionnelle des régisseurs ;

Vu les articles R6127-1 à R 6127-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'excises et des régies de recettes et d'excises des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'article du 3 septembre 2005 relatif aux taxes de l'inaliénabilité de responsabilité susceptible d'être affectée aux régisseurs d'excises et aux régisseurs de recettes relevant des régisseurs publics et au moment du commencement d'exercice de ces régies ;

Vu l'ordonnance n°2012-408 du 23 mars 2012 relative aux régies de responsabilité financière des personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 novembre 2012, autorisant le Président de Limoges Métropole à créer, modifier ou supprimer des régies, indépendamment des applications de l'article L. 2122-22 et 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'acte constitutif en date du 1^{er} mars 2008 portant institution d'une régie de recettes de vente de composteurs ;

Vu l'acte modificatif en date du 4 juillet 2012 portant institution d'une extension de la régie de recettes à la vente de lombricomposteurs ;

Vu l'acte modificatif en date du 10 mars 2017 portant modification de l'adresse des régies de la régie de recettes de composteurs et de lombricomposteurs ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 18 septembre 2014 et du 17 novembre 2016 fixant les tarifs des prestations dans le cadre de la régie de recettes de vente de composteurs et de lombricomposteurs ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser et de compléter les actes ci-dessus ;

Vu l'avis conforme du comité public engagement en date du 20 février 2023 ;

DÉCISION

ARTICLE 1. – Il est institué une régie de recettes de « ventes de composteurs » à la Direction de la Perennisation et de la Gestion des Déchets de Limoges Métropole ;

ARTICLE 2. – La régie est installée au n° 75, rue de Néron - 87000 LIMOGES

1

RECETTES DE VENTE
DE COMPOSTEURS
Régie n°07601

DÉCISION

Acte constitutif modificatif d'une régie de recettes - Vente de composteurs et de lombricomposteurs - Régie n°076001

1 DOCUMENT - Publié le 10 Mars 2023



DEC_FIN_23939_REGIE_RECETTES_VENTE_COMPOSTEURS_ACTE_MODIFICATIF.pdf
(.pdf, 145,6 Ko)



TÉLÉCHARGER